

ERDF devient

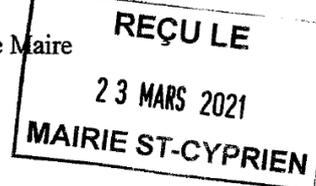
ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU



JA Elagage
Expert de l'environnement à votre service
Un service de l'Association Française des Elagueurs Professionnels (A.F.E.P.)

AVIS D'INFORMATION

Monsieur, Madame Le Maire



Interlocuteur Enedis : Cellule Maintenance – sirho-maintenance@enedis.fr
Accueil entreprise JA Élagage – TFPB : 04 77 52 09 06 – mail : contact@tfpb.fr

Objet : Elagage des lignes Electriques

à Veauce, le 22/03/21.

Monsieur, Madame le Maire

Dans le but d'assurer la sécurité des ouvrages et des tiers ainsi que de maintenir le niveau de qualité de la fourniture électrique attendu par nos clients, ENEDIS est dans l'obligation d'élaguer les arbres lorsque ceux-ci se développent à proximité des ouvrages de distribution HTA.

Cette opération se déroulera sur votre commune à partir du Avril 2021.

Nous avons confié la réalisation de ces travaux à l'entreprise **JA ELAGAGE – TFPB**. Les élagages devront être réalisés conformément aux textes en vigueur (Loi du 15 juin 1906 sur les distributions électriques et arrêté interministériel du 26 mai 1978).

Conscients de la gêne qui pourrait vous être occasionnée et afin de vous permettre d'informer au mieux vos administrés, ce document fait foi d'avis d'affichage où sont recensés les coordonnées des différents intervenants impliqués que vous pourrez apposer sur vos panneaux d'information en mairie, ainsi que par la voie du journal municipal, si celui-ci existe sur votre commune.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.